© Drogues Info Service - 7 décembre 2025 Page /
Vos questions / nos réponses

Garde d'enfant cannabis

Par Profil supprimé Postée le 15/06/2014 16:23

Le père peut il enlever la garde de l'enfant a sa mère si son nouveau conjoint fume du cannabis?

Mise en ligne le 19/06/2014

Bonjour,

En cas de séparation, le fait que l'un des parents (ou beau parents) soit consommateur de drogue n'est pas un motif suffisant pour lui retirer le droit de visite et d'hébergement de son enfant. Un juge peut retirer ce droit lorsqu'une enquête sociale détermine que le parent (ou beau parent) met manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant (mauvais traitement, défaut de soins...).

Si vous avez besoin de plus d'informations, d'être conseillé, n'hésitez pas à vous rendre dans une <u>Maison de la justice et du droit</u> où des consultations gratuites sont possibles.

Cordialement.